

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 360

présenté par

Mme Pompili, Mme Attard, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 31

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Elle assure, au travers de l'éducation à l'environnement, une sensibilisation des enfants aux grands enjeux environnementaux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En dépit des premières conférences mondiales sur l'environnement qui invoquent la nécessité d'une éducation à l'environnement depuis les années 1970, cet enseignement n'a pas encore trouvé la place qu'il devrait avoir au sein de la scolarisation des élèves.

Cette éducation est pourtant indispensable si l'on veut faire évoluer les modèles de pensée et les comportements pour qu'ils intègrent la compréhension des enjeux environnementaux. En cohérence avec la mention de cette éducation à l'environnement dans le rapport annexé, il est donc important que cette éducation soit aussi précisée dans les missions de la formation primaire.